

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE  
L'ESSONNE

COMMUNE DE  
SOISY SUR ECOLE  
(91840)

CANTON DE  
MENNECY

DATE DE  
CONVOCATION  
4 JUILLET 2023

DATE  
D'AFFICHAGE  
4 JUILLET 2023

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 11

VOTANTS : 15

POUVOIRS : 4

OBJET :  
**MODIFICATION DU  
TABLEAU DES  
EFFECTIFS DES  
EMPLOIS  
PERMANENTS**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Laurent LAGARRIGUE, 1er Maire Adjoint

Étaient présents : M. LAGARRIGUE Laurent, M. LEFEVRE Franck, M. DUJARDIN Réginald, Mme RAMAHEFASOLO Nora, Mme LE CORRE Sophie, M. RUELLÉ Alain, Mme GERAUD Angélique, M. DUFOUR Arnaud, Mme VAUTRIN Carole, M. SCHAFFUSER Patrice, M. BESSON Hervé.

Absents et excusés : Mme CADOT Laure donne pouvoir à M. LAGARRIGUE Laurent, M. LEFEVRE Gérald donne pouvoir à M. LEFEVRE Franck, M. CALVARRO DOMINGUEZ Philippe donne pouvoir à Mme LE CORRE Sophie, Mme HERARD Anne-Sophie donne pouvoir à M. SCHAFFUSER Patrice.

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : M. RUELLÉ Alain

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS**

Monsieur Laurent LAGARRIGUE, rapporteur, expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le budget de la collectivité de la commune de Soisy sur Ecole,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant qu'il convient de modifier le cadre d'emploi de la filière animation pour satisfaire au besoin de la collectivité,

Il est proposé à l'assemblée :

- La création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 22.74/35<sup>ème</sup>..

à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**DECIDE à 12 voix pour et 3 abstentions**

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-adjoint  
Laurent LAGARRIGUE

